



COMMUNIQUÉ DE PRESSE SOCIÉTÉ CIVILE CONTRE SECRET DES AFFAIRES

La transposition en droit français de la directive européenne protégeant le secret des affaires, en juillet 2018, avait fait planer une menace sur nos libertés fondamentales et provoqué une levée de boucliers de la société civile.

Alors que les défenseurs de ce texte avaient assuré qu'il ne porterait pas atteinte à la liberté de la presse et au droit à l'information, quatre mois après la transposition, le journal Le Monde devait d'ores et déjà voir sa capacité d'investigation entravée. Dans le cadre de l'enquête « Implant Files », qui a révélé que les dispositifs médicaux (défibrillateurs, pompes à insuline, prothèses de hanche) ont fait des centaines de morts, le journal s'est vu refuser l'accès à la liste des dispositifs ayant reçu un certificat de conformité.

Ce refus est basé sur le secret des affaires.

La CADA, dans une décision inique, estimait que les secrets pèsent plus lourd que le droit à la santé, l'information et la protection des citoyens et confirmait les craintes légitimes de la Société civile au moment de l'adoption de ce texte.

Pourtant, la loi elle-même prévoit que le secret des affaires ne peut pas être opposé aux médias, aux lanceurs d'alerte et aux syndicats, des acteurs essentiels de toute démocratie.

Le Monde a contesté ce refus devant le Tribunal administratif de Paris.

Le 27 juin 2019, 36 associations et médias ont décidé d'intervenir dans ce litige pour demander à la Justice qu'elle protège la liberté de la presse, à plus forte raison lorsqu'elle enquête sur un sujet d'intérêt général aussi important que la santé.

<https://societecivilecontresecretaffaires.org>